

COMPTE RENDU SUCCINCT
DU CONSEIL MUNICIPAL de LAMBRES LEZ DOUAI
du 30 mars 2016

Plan Pluriannuel de Gestion et Plan Pluriannuel d'Investissement :

La ville de Lambres s'est dotée depuis 2015 d'un Plan Pluriannuel de Gestion et d'un Plan Pluriannuel d'Investissement à 5 ans. Ces outils importants de prévisions budgétaires sont mis à jour au fur et à mesure de l'évolution des projets et des disponibilités financières. Ils ne constituent en aucun cas des décisions d'engagement du Conseil municipal. Les élus ont validé les dernières versions des PPG et PPI qui ont été élaborés sur les bases du projet municipal de 2014, ainsi que d'après les discussions liées au Débat d'Orientations Budgétaires de février dernier.

Projet de budget primitif 2016

En février dernier, l'assemblée avait défini les orientations budgétaires qu'elle désirait donner au document financier devant être établi pour cette année.

Aucune hausse n'est prévue sur le Foncier Bâti et le Foncier non Bâti. Seule une hausse de la taxe d'habitation est envisagée cette année, tenant compte du niveau nettement inférieur de ce taux par rapport aux autres communes du Douaisis.

Ainsi les taux seront les suivants :

- Taxe d'Habitation - **13.15 %** (contre 12.84% en 2015)
- Foncier Bâti - **25.95 %**
- Foncier non Bâti - **27.45 %**

Le projet de budget a été voté à l'unanimité.

Compte administratif et Compte de Gestion 2015

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2015 qui font apparaître un excédent de fonctionnement de 399.656,53 € et un excédent d'investissement à 727.131,57 €.

En intégrant les exercices précédents, ces excédents sont évalués à 399 656,53 € en fonctionnement et à 420 115,96 € en investissement. Ceux-ci sont repris dans le budget primitif. Le Conseil municipal a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 à la section d'investissement de même que l'excédent de fonctionnement du budget primitif 2016, soit 263 844,47 €, qui est affecté à la section investissement.

Tarifications des accueils périscolaires, de la restauration scolaire et de l'école de musique pour la rentrée 2016

Le conseil municipal a donné son accord à l'unanimité pour fixer la tarification des accueils périscolaires, de la restauration scolaire ainsi que l'école de musique pour la rentrée 2016 comme suit :

Restauration scolaire :

	2015-2016	2016-2017 Proposition
Lambrésien	2,83	3
Non lambrésien	5,42	5,52
2nd enfant	4,44	4,53
3ème enfant	3,88	3,95
Adulte/enseignant	3,93	4,01

La participation demandée pour la restauration scolaire concernant les bénéficiaires des aides du CCAS est de 0,50 € applicable depuis le 1^{er} janvier 2015.

Accueils périscolaires « Frimousse » et « Pirouette » :

2015-2016	Tranche 1 0<QF≤369	Tranche 2 370≤QF≤499	Tranche 3 500≤QF≤700	Tranche 4 700<QF
Lambrésien	0,21	0,42	0,47	1,18
2nd enfant				0,98
Non lambrésien	0,26	0,46	0,61	2,46
2nd enfant				1,94

2016-2017	Tranche 1 0<QF≤369	Tranche 2 370≤QF≤499	Tranche 3 500≤QF≤700	Tranche 4 700<QF
Lambrésien	0,25	0,45	0,50	1,20
2nd enfant				1
Non lambrésien	0,30	0,50	0,65	2,50
2nd enfant				1,98

École municipale de musique – redevance pour les élèves non lambrésiens

- 136,90 € au lieu de 134,21€ par an pour les élèves ne faisant pas partie de l'orchestre Cadet ou Junior ou de l'Harmonie municipale
- 68,44 € au lieu de 67,10 € par an pour les élèves faisant partie de l'orchestre Cadet ou Junior
- Gratuit pour les élèves faisant partie de l'Harmonie municipale

- Redevance dégressive pour les familles ayant plusieurs élèves fréquentant l'école municipale de musique, soit :
 - 1^{er} élève : 136,90 € au lieu de 134,21 €
 - 2^{ème} élève : 68,44 € au lieu de 67,10 €
 - 3^{ème} élève : 34,05 € au lieu de 33,39 €
 - 4^{ème} élève : gratuit

École municipale de musique – redevance pour les élèves lambrésiens

- 41,62 € (40,80 € l'an passé) par an pour les élèves ne faisant pas partie de l'orchestre Cadet ou Junior ou de l'Harmonie municipale

- 20,81 € (20,40 € l'an passé) par an pour les élèves faisant partie de l'orchestre Cadet ou Junior

- Gratuit pour les élèves faisant partie de l'Harmonie municipale

ALSH d'été - Organisation de la session 2016 - Participation des familles et rémunération de l'encadrement

Le conseil municipal a donné son accord à l'unanimité pour fixer les différents tarifs comprenant tous les frais (sorties, activités, camping...) comme suit :

Semaine sans repas

Quotient Familial	Participation des familles lambrésiennes	Participation des familles non lambrésiennes	Participation CAF
0 à 369 €	5 €	7,5 €	15 €
370 à 499 €	11 €	13,5 €	9 €
500 à 700 €	17 €	18 €	4,5 €
>700€ et hors département	20 €	27 €	0

Semaine avec repas

Quotient Familial	Participation des familles lambrésiennes	Participation des familles non lambrésiennes	Participation CAF
0 à 369 €	13 €	32 €	20 €
370 à 499 €	21 €	40 €	12 €
500 à 700 €	27 €	46 €	6 €
>700€ et hors département	35 €	52 €	0

Une participation supplémentaire pour le camping des familles ayant déjà payé une semaine sans repas sera demandée correspondant à une semaine avec repas déduction faite du montant déjà payé (semaine avec repas – semaine sans repas).

Garderie

Lambrésiens	0,84 € x 5 = 4,20 €
Non-Lambrésiens	1,36 € x 5 = 6,80 €

Il est proposé au conseil municipal de revaloriser la **rémunération de l'encadrement** :

Rémunération journalière brut	2015	2016
Directeur	99,00 €	100 €
Directeur Adjoint	73,50 €	74 €
Animateur Diplômé	63,00 €	63,50 €
Animateur Stagiaire	51,00 €	51,50 €
Animateur non Diplômé	43,50 €	43,50 €
Surveillant de Baignade	65,00 €	65,50 €

Nuit de camping	17 €	17 €
Garderie	8,50 €	8,50 €

Camps d'adolescents été 2016 – Tarification

Le camp « Nature et Découverte », pour les 12-15 ans se déroulera du 06 au 19 juillet 2016 au sein de la commune de La Colle sur Loup, près de Cagnes sur Mer entre Cannes et Nice, dans un camping 3 étoiles avec piscine.

Le coût du séjour par jeune n'a pas encore été évalué, le conseil municipal approuve à l'unanimité la participation sur le prix du séjour de la municipalité de 75%, 70% et 65% en fonction du quotient familial des familles :

Quotient Familial	Participation Municipale	Participation Famille
0 à 700 €	75 %	25 %
701 à 1000 €	70 %	30 %
+ de 1000 €	65 %	35 %

Le 2^{ème} séjour sera organisé par l'Association « Planète Aventures ». Ce séjour intitulé « Benvenuti in Italia » se déroulera à Sestri Levante dans la région de Gênes, du 1^{er} au 14 août 2016.

Le coût du séjour est de 945 €.

Prise en charge par la municipalité selon le quotient familial :

Quotient familial	Participation Municipale		Participation Famille	
0 à 700 €	75 %	708,75 €	25 %	236,25 €
701 à 1000 €	70 %	661,50 €	30 %	283,50 €
+ de 1000 €	65 %	614,25 €	35 %	330,75 €

Spectacle Gad Elmaleh/ Kev Adams – Participation financière

La sortie exceptionnelle aura lieu cette année au Zénith de Lille pour le spectacle de Gad Elmaleh et Kev Adams le 30 octobre 2016. Le conseil municipal a donné son accord à l'unanimité sur la participation financière à savoir :

15 € pour les jeunes du Comité Lambres Jeunes

30 € pour les autres jeunes lambrésiens

65 € pour les adultes et les extérieurs si des places sont encore disponibles

Subventions et dotations aux associations et aux différentes sociétés

Le Conseil municipal a examiné l'ensemble des demandes de subventions sollicitées par les associations et sociétés locales, et notamment :

- FOOTBALL-ENTENTE SPORTIVE LAMBRESIENNE	40.000€
- LAMBRES BASKET CLUB	10.000 €
- ETOILE GYMNIQUE LAMBRESIENNE	10.000 €
- TENNIS CLUB LAMBRESIEN	5.000 €

Les demandes diverses ont été examinées ainsi que les subventions exceptionnelles.

Incorporation dans le domaine public communal des voiries de la résidence « Square le Chatelier »

Le conseil municipal décide à l'unanimité de recourir à la procédure de transfert d'office conformément à l'article L 318-3 du Code de l'Urbanisme, d'ouvrir une enquête publique et de faire désigner le Commissaire Enquêteur conformément aux dispositifs des articles R-141-4, R141-5, R141-9 du Code de la Voirie Routière.

CDG59 – Protection sociale complémentaire des agents, mise en œuvre d'une convention de participation

Le conseil municipal décidé à l'unanimité de mandater le Cdg59 pour la mise en œuvre de la convention de participation.

Plan local d'urbanisme – Possibilité de transfert de la compétence à l'intercommunalité

Le conseil municipal émet un avis défavorable à l'unanimité sur le transfert de la compétence « PLU » à la CAD.

Par ailleurs, le Conseil municipal :

Décide :

- D'autoriser le remboursement de frais éventuels engagés pour l'accompagnement des aînés du mardi 10 mai au mardi 17 mai 2016 à Saint Génies en Dordogne.
- d'accorder 33 € par élève (y compris les élèves lambrésiens de l'école Denis Papin) ainsi que 200 € par établissement pour frais divers.
- Décide d'octroyer 1000 € à l'Association Cyclotourisme Lambrésienne pour les frais divers inhérents à l'organisation du passage du Brevet d'Education Routière le 30 avril prochain.
- de réévaluer à compter du 1^{er} mai le montant des loyers communaux de 0.24% suivant l'indice de référence des loyers et de la redevance d'occupation du domaine public de +2.5%.
- d'autoriser le Maire à signer une convention qui définit les modalités d'utilisation de toute subvention d'un montant supérieur à 23.000 €. Sont donc concernés la MJC, l'Amicale du Personnel communal, l'Entente Sportive Lambrésienne et le Relais d'Assistants Maternels à travers l'association SAJE.
- de fixer les participations qui seront allouées aux associations et écoles ayant participé au défilé de Sigebert comme suit :
 - forfaits groupes (associations) : 122 € (moins de 15 participants)
 - 172 € (plus de 15 participants)
 - forfaits porteurs de Sigebert : 200 €
 - participation par enfant des écoles et accompagnateurs : 5 €
- d'octroyer une subvention d'un montant de 100 € au Conseil Municipal des Enfants dans le cadre de la chasse à l'œuf à la Plaine de Jeux.
- d'autoriser M. le Maire à consulter les différents organismes bancaires, dans le cadre du programme d'investissement défini au budget 2016.

Le Conseil municipal a été informé :

- du thé dansant qui s'est déroulé le dimanche 13 mars à la salle Jules Fromont,
- du point sur le voyage des aînés qui se déroulera du 10 au 17 mai à Saint-Génies en Dordogne,
- du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal des Enfants le 2 mars dernier,
- de la rencontre élus/CM2 qui a eu lieu le samedi 26 mars,
- de l'accueil de loisirs sans hébergement organisé par la MJC/Espaces Hélios au cours des vacances de février,
- du critérium cycliste semi-nocturne du 31 mai,
- des prochaines manifestations patriotiques et de l'organisation des festivités de Sigebert qui se tiendront du 27 au 31 mai avec repas-spectacle, aubades, concert de l'Harmonie, cortège carnavalesque, fête foraine et course cycliste,
- du déroulement du remarquable concert de gala de l'Harmonie municipale, du 19 mars avec la participation de nombreux choristes,
- de l'organisation des manifestations du Centenaire de la Grande Guerre pour les quatre années à venir,
- de la présentation du bilan carbone 2015,
- de la réunion du Conseil des Sages du 4 mars dernier,

- du point d'avancement du plan d'actions / objectif 4^{ème} fleur,
- du point d'avancement concernant l'Agenda 21,
- de l'avancement du chantier de l'Éco-quartier Théodore Monod,
- de la réhabilitation des logements de la résidence Denis Cordonnier,
- du point sur le projet Îlot Douai-République,
- du point sur les travaux de voirie,
- de la motion pour le maintien des activités de triage à Somain,
- de la liste des marchés publics conclus en 2015 par la ville.